

Droit fiscal

le gouvernement déciderait peut-être de subventionner d'avantage les prix au pays. Mon discours est si intéressant que le ministre des Finances (M. Turner) vient se joindre à nous. J'en suis très heureux. Il est de toute évidence transporté par mon discours.

Une fois que le prix mondial serait si bien rétabli que les compagnies y gagneraient à vendre à l'étranger, la Commission des denrées pourrait, bien entendu, continuer d'approvisionner le marché canadien mais seulement à un prix qui tiendrait compte de l'intérêt et de la manutention des denrées. On réaliserait ainsi une régie nationale des prix sans ingérence de la part du gouvernement sous la forme d'une réglementation des revenus et des salaires.

Monsieur l'Orateur, si l'on avait eu recours à cette méthode pour l'industrie du bois d'œuvre actuellement en proie à de graves difficultés, on aurait pu empêcher, en Colombie-Britannique seulement, la mise à pied d'environ 15,000 ouvriers. Beaucoup d'usines au Canada ne rouvriraient plus jamais leurs portes. Soit dit en passant, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) semble s'intéresser uniquement aux grandes compagnies dans ce secteur de notre économie. On aurait pu prévenir les graves ennuis subis par nos industries des services et des approvisionnements reliées à ce secteur de notre économie. Si j'ai pris comme exemple l'industrie du bois d'œuvre, c'est qu'elle emploie une main-d'œuvre considérable. De plus les investissements du gouvernement seraient minimes si l'on en déduisait le coût élevé de la main-d'œuvre en chômage.

Le programme nécessiterait un investissement de \$4,000 par homme par mois, garanti par les stocks vendables au coût de production de l'industrie. Toutefois, si l'on déduisait les coûts directs du gouvernement, comme l'assurance-chômage, la perte de contributions des particuliers aux coffres de l'État et, bien sûr, l'assistance sociale, le coût d'un mois-homme de production dans l'industrie du bois serait réduit à \$2,800. On pourrait facilement démontrer comment un tel régime serait plus comparable à un contrat social entre un gouvernement et ses citoyens, contrat dont un élément essentiel serait la garantie de travail pour tous ceux qui peuvent travailler. Peu de pays au monde, bien sûr, sont dans la situation enviable d'être aussi avantagés par la nature et l'abondance des ressources, et un tel régime économique serait vraiment canadien. Toutefois, au lieu de s'attendre à éviter le désastre économique vers lequel le gouvernement nous dirige, les Canadiens auront à remplir une formule d'impôt encore plus compliquée une fois que les mesures du bill C-49 auront été incorporées à la loi de l'impôt sur le revenu, si elles peuvent l'être.

Monsieur l'Orateur, ironiquement, le rôle du libéralisme par le passé a été de limiter le pouvoir des rois. Le rôle du Parlement doit être de limiter les actes irréfléchis du gouvernement libéral siégeant à votre droite.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances (M. Turner) est pressé de faire adopter cette mesure législative, il ferait bien de lire l'article de notre Règlement qui a toujours interdit de lire les discours. Le débat, à mon avis, s'en retrouverait raccourci et serait aussi probablement plus représentatif des questions mentionnées que la lecture de discours

[M. Oberle.]

écrits. Peut-être, monsieur l'Orateur, pourriez-vous envisager de faire déposer ces discours si l'on modifiait le Règlement. Entre-temps, je suggérerais au ministre des Finances de s'intéresser à la question. J'aimerais étudier deux sujets dont je n'ai pas l'intention de traiter longuement.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Monsieur l'Orateur, vous remarquerez que les députés qui lisent leurs discours ont fait certaines observations m'encourageant à abrégier le mien. Que j'aie des notes ou non ne change vraiment pas grand-chose. Le défaut de ce budget, c'est que nous ne faisons vraiment rien pour le contribuable, notamment en ce qui a trait au logement, comme l'ont signalé certains députés. Il me semble, et je suis sûr que bien des contribuables partagent mon avis, que s'il y avait une réduction d'impôt pour les gagne-petit, ceux-ci pourraient s'offrir certains biens produits au pays, en plus des achats obligatoires. L'un de ces biens est évidemment le logement. On a fait remarquer au ministre à maintes reprises qu'une réduction de \$500 était vraiment très peu sur une maison de \$40,000. Le ministre connaît-il beaucoup de travailleurs au pays qui ont réussi à épargner \$1,000 par an? Si oui, je ne crois pas que ce soit des gens de sa circonscription. Il s'agit peut-être d'une ancienne circonscription où il a déjà été député et où les gens devaient être très riches.

Le ministre n'a peut-être pas examiné la situation de certains de ses commettants. Le logement n'est pas bon marché à Ottawa. Il y est aussi dispendieux que dans presque toutes les autres villes. Je pense que, s'il regardait sa propre circonscription, le ministre s'apercevrait que la plupart des gens ne parviennent pas à déposer \$1,000 quand ils ont leur loyer et d'autres frais à assumer. Je pense qu'on peut sans risque affirmer que, dans sa circonscription, très peu de gens ne paient pas au moins 25 p. 100 de leur revenu en loyer; à plus forte raison ils n'épargnent pas \$1,000. Ils ne pourront certes pas profiter de cette disposition du budget.

A mon avis, le ministre peut faire quelque chose pour aider l'économie; je me préoccupe peut-être moins de son aspect inflationniste que de la capacité de travail des Canadiens. Le chômage dans ma région est à mon avis suffisamment inquiétant pour qu'on accorde des concessions au salarié moyen. Je parle de ceux qui gagnent moins de \$10,000 et à qui l'on devrait accorder des avantages. Appliquons ce principe à la réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction: au lieu de la réduire de 11 à 5 p. 100, si le ministre avait bien voulu accorder à tous les acheteurs de maison une réduction proportionnelle à la réduction de la taxe, celle-ci aurait donc bénéficié à l'acheteur de la maison et non au constructeur ou à l'entrepreneur en bâtiment.

C'est pourquoi le ministre devrait vraiment faire quelque chose pour l'industrie de la construction, grande génératrice d'emplois, et étroitement liée à l'industrie forestière dont s'inquiètent plusieurs députés, surtout depuis la chute considérable du prix du bois d'œuvre dans l'est et dans l'ouest du Canada. Pour beaucoup de régions éloignées l'exploitation forestière est l'industrie primaire et celle-ci a été durement touchée. Dans ce